

PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE

**A Mesdames et Messieurs les Président et Juges
Composant la chambre des procédures collectives
du tribunal Judiciaire de BORDEAUX**

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur Daniel MERCIER, gérant de société et gestionnaire de biens immobiliers, né le 15 juin 1958 à SAINT MARTIN DU PUY (33), domicilié 2 Le Boutet, CAMIRAN (33)

Ayant pour Avocat Maître Alexandre BIENVENU de la SELARL RAMURE AVOCATS, Avocat au Barreau de BORDEAUX, demeurant 1 Place Lainé - La Bourse Maritime à BORDEAUX, alexandre.bienvenu@ramureavocats.fr; tél : 05 56 52 54 56.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

1- Présentation de l'activité de Monsieur Daniel MERCIER

Monsieur Daniel MERCIER est cogérant d'une EARL DE BOUTET, exploitante viticole, et entrepreneur individuel ayant pour activité la location de biens immobiliers.

Son actif est ainsi constitué de parts sociales détenues au capital de l'EARL DE BOUTET et de biens immobiliers mis en location au profit de l'EARL DE BOUTET.

Ses actifs immobiliers sont les suivants :

- Parcelles agricoles et bâti acquis en nue-propriété au titre d'une donation partage du 22 mars 2016 sises à CAMIRAN (33) ;
- Une parcelle de vignes « Champ de la Grave » à CAMIRAN (33) acquise à titre onéreux le 5 juin 2014 ;

- Une propriété agricole sise SAINT SEVE (33) acquise le 31 mars 2015 moyennant le prix de 311 237 Euros, financé par apport en numéraire pour 111 237 par Monsieur Daniel BOUTET et pour le surplus par financement bancaire auprès du CREDIT AGRICOLE ;
- Une parcelle de bois avec palombière sise à LA REUNION (47) acquise le 18 mai 2010 ;
- Une parcelle de terre sise à SAINT SEVE (33) acquise le 11 septembre 2015 ;
- Une exploitation agricole et des parcelles de terre sises à CAMIRAN, SAINT FELIX DE FONCAUDE et SAINT MARTIN DE LERME (33) acquises en nue propriété par donation partage du 18 août 1988.

Ces actifs immobiliers ont pour la plupart été mis à disposition ou loués à l'EARL DE BOUTET.

Monsieur Daniel BOUTET est lui-même fermier au titre de divers baux ruraux, qui ont été mis à disposition de l'EARL DE BOUTET :

- Bail Jean-Paul PAULY du 1^{er} décembre 2007, depuis lors renouvelé ;
- Bail Michel LAMOTHE du 7 avril 2001, depuis lors renouvelé.

Au titre de ses avoirs, Monsieur Daniel BOUTET possède divers comptes ouverts auprès du CRCA.

2- Origine des difficultés financières et situation actuelle

L'EARL DE BOUTET, dont il tire l'essentiel de ses revenus, fait l'objet d'un redressement judiciaire depuis le 21 décembre 2022.

Or les difficultés que Monsieur Daniel MERCIER rencontre sont liées à celles de l'EARL DE BOUTET.

En effet, en sa qualité de bailleur et cogérant de l'EARL DE BOUTET, il ne perçoit plus suffisamment de revenus de cette exploitation pour lui permettre de faire face aux prochaines échéances concernant le remboursement de ses emprunts.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Daniel MERCIER a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à son profit, qui a été prononcée par jugement du 10 mars 2023.

3- Déroulement de la procédure de sauvegarde

La période d'observation qui a débuté le 10 mars 2023 a été renouvelée le 10 septembre 2023, pour se terminer le 10 mars 2024.

Au cours de cette période, Monsieur Daniel MERCIER a maîtrisé ses charges et préparé un plan de sauvegarde en tenant compte des perspectives de l'EARL DE BOUTET, dont l'examen du projet de plan de redressement interviendra à l'automne 2024.

Les soldes de trésorerie mensuels couvrant la période d'observation ont toujours été créditeurs.

Aucune dette postérieure n'est ainsi apparue.

4- **Passif admis**

Le passif déclaré à la procédure s'élève à la somme de 478 355,03 euros.

Il est essentiellement constitué :

- de lignes de crédit consenties par le CRCA pour l'acquisition de biens immobiliers mis à disposition de l'EARL DE BOUTET ;
- d'engagements de caution contractés pour le compte de l'EARL DE BOUTET au profit du CRCA.

Ces engagements de caution, déclarés au passif par le CRCA au titre de l'obligation de couverture (mais dont la proportionnalité doit encore être vérifiée), n'ont pas à être réglés dans le cadre du plan tant que l'EARL DE BOUTET ne sera pas en liquidation judiciaire.

Dès lors, le passif admis et devant être réglé dans le cadre du plan par Monsieur Daniel MERCIER s'élève à 160 000 euros, essentiellement à échoir.

5- **Prévisionnels**

Au vu de la situation actuelle, la note économique établie par l'expert-comptable de Monsieur Daniel MERCIER et de l'EARL DE BOUTET et notamment le prévisionnel, qui reste prudent, ne permettent pas d'envisager le règlement du passif de manière linéaire sur un délai inférieur à 10 ans.

En effet, les capacités de remboursement de Monsieur Daniel MERCIER sont directement liées aux revenus qu'il doit retirer de l'EARL DE BOUTET au titre notamment de ses fermages.

Pièce n°1

4. **Proposition de remboursement du passif dans le cadre du plan de sauvegarde**

Au vu de ces éléments, Monsieur Daniel MERCIER propose le plan de remboursement suivant (passif échu et à échoir compris) :

- Année 1 : 2 %
- Année 2 : 3 %
- Année 3 : 5 %
- Année 4 : 5 %
- Année 5 : 5 %
- Année 6 : 10 %
- Année 7 : 15 %
- Année 8 : 15 %
- Année 9 : 20 %
- Année 10 : 20 %.

Le premier pacte sera versé à la date anniversaire de l'adoption du plan, sauf les créances de moins de 500€ qui seront payées dès l'adoption du plan (mais qui sont inexistantes).

Fait à Bordeaux, le 9 février 2024

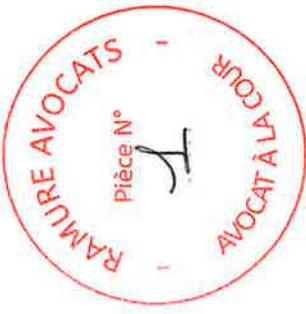


LISTE DES PIÈCES

Pièce n°1 : prévisionnel

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a stylized, looped mark in the center.

06/02/2024



BUDGET DE TRESORERIE 10 ANS REMBOURSEMENT DU PLAN												
NOM client: Monsieur Daniel MERCIER	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Cumul
PRODUITS												
Fermeage perçu de l'EARL	17 000 €	17 340 €	17 687 €	18 041 €	18 401 €	18 769 €	19 148 €	19 528 €	19 918 €	20 317 €	20 723 €	208 888 €
Loyers maison	7 200 €	7 344 €	7 491 €	7 641 €	7 794 €	7 949 €	8 108 €	8 271 €	8 436 €	8 606 €	8 777 €	87 818 €
Locat" terre Agriphotovoltaisme						24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	144 000 €
Total produits	24 200 €	24 684 €	25 178 €	25 681 €	26 198 €	26 719 €	27 253 €	27 798 €	28 354 €	28 921 €	29 500 €	438 483 €
CHARGES												
Taxes Fonctions	2 360,00 €	2 407,20 €	2 456,34 €	2 504,45 €	2 554,54 €	2 608,63 €	2 657,74 €	2 710,00 €	2 768,12 €	2 820,42 €	2 870,83 €	28 718 €
Frais de comptabilité pour IRPP	200,00 €	200,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	2 620 €
Assurances	550,00 €	577,50 €	608,38 €	636,98 €	668,53 €	701,95 €	737,05 €	773,91 €	812,80 €	853,23 €	895,30 €	7 814 €
Frais de procédure	500 €	500 €	600 €	600 €	600 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	8 800 €
Remboursement du plan	3 400,00 €	5 100,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	17 000,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	0,00 €	170 000 €
Total dépenses	7 010 €	8 785 €	12 382 €	12 461 €	12 843 €	21 368 €	29 945 €	30 035 €	38 848 €	38 744 €	4 043 €	215 952 €
SOLDE - EN COMPLEMENT DE LA RETRAITE	17 190 €	15 899 €	12 796 €	13 220 €	13 355 €	29 351 €	21 308 €	21 763 €	13 706 €	14 178 €	49 457 €	

En appui du budget de trésorerie de l'EARL qui a été établi pour la période jusqu'au 31/08/2024 et qui se poursuivra sur les périodes suivantes et du projet agriphotovoltaïque qui a été lancé

TEC GE FI

Association de Gestion et de Comptabilité
Expertise Comptable
Expertise Comptable

79 Cours du Mal De Latre De Tassigny
33210 LANGON
APE 6920Z

Siret 341 362 622 00199 - APE 6920Z

Pierre-Marie TRÉPIN
Expert-Comptable

NOM client : EARL DE BOUTET REALISE DE TRESORERIE - periode du 01/10/2023 AU 31/09/2024

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	Cumul
TRESORERIE DE DEPART												
Placements de trésorerie												0 €
Solde débiteur de compte												21 000 €
Solde créditeur de compte (M)												0 €
Dettes non liées (Fournisseurs)												
Dettes sociales et fiscales												
SOLDE NET DE DEPART	21 000 €											

BUDGET DE TRESORERIE COURANT												
	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	TOTAL
PRODUITS												
Ventes bovidées	4 532 €	3 330 €	10 001 €	4 000 €	19 330 €	4 000 €	4 500 €	19 330 €	10 500 €	5 000 €	7 300 €	93 300 €
Ventes vrac		12 000 €	7 471 €				23 330 €			32 330 €		111 473 €
Rentes de locations												12 000 €
Autres												0 €
Total produits	4 532 €	15 000 €	57 472 €	4 000 €	19 330 €	4 000 €	35 000 €	19 000 €	10 000 €	30 000 €	7 000 €	214 303 €
CHARGES												
Engins												0 €
TERRE DU SUD						3 000 €						3 000 €
Primes					500 €							500 €
DELTA SUD												0 €
BURALS		1 350 €					4 500 00 €	4 000 00 €	4 000 €			14 000 €
TERRE DU SUD					1 000 00 €							1 000 €
Matières sèches												0 €
ALMEIDA					1 500 €							1 500 €
BEAUFILS				1 500 00 €								1 500 €
VALBRAC												2 000 €
Carburants et lubrifiants GO	200 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	3 000 €
Honoraires vétérinaires												0 €
Produits vétérinaires		200 00 €		200 00 €		200 00 €						600 €
Autres approvisionnements												0 €
SANTIER EVOLUOGE	100 00 €	100 00 €	100 00 €	100 00 €	100 00 €	100 00 €	100 00 €	100 00 €	100 00 €	100 00 €	100 00 €	1 000 €
Total approvisionnements	400 €	1 000 €	400 €	2 000 €	3 000 €	5 000 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	27 500 €
Taxes et services extérieurs												0 €
CHATEL			5 000 00 €		5 000 00 €							10 000 €
Frais de concours												0 €
CHALLENGE				3 000 €								3 000 €
LYON				300 00 €								300 €
MACON				300 00 €								300 €
Primes, bords et charges diverses	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	12 000 €
CUMA								2 000 00 €				2 000 €
Entretien, maintenance et réparations												0 €
CARPENTIER						500 00 €						500 €
CHAMBERON							500 00 €					500 €
CSM		2 000 00 €										2 000 €
DUCLOS	3 000 00 €		2 000 00 €			1 000 00 €		2 000 00 €				8 000 €
EDF	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	1 600 €
BURALS	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	300 00 €	2 400 €
ESPACE EMERALDE	500 00 €		500 00 €						4 000 00 €			5 000 €
ISAGRI							500 00 €			500 00 €		1 000 €
LINDE				1 800 €								1 800 €
TONON							1 200 00 €					1 200 €
VECLIA	150 00 €	150 00 €	150 00 €	150 00 €	150 00 €	150 00 €	150 00 €	150 00 €	150 00 €	150 00 €	150 00 €	1 200 €
Primes d'exploitants												0 €
CAME PREP	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	200 00 €	1 600 €
OTIP						700 €						700 €
NVA										5 000 €		5 000 €
Frais postaux et de télécommunications												0 €
ORANGE	180 00 €	180 00 €	180 00 €	180 00 €	180 00 €	180 00 €	180 00 €	180 00 €	180 00 €	180 00 €	180 00 €	1 440 €
Frais bancaires	50 00 €	50 00 €	50 00 €	50 00 €	50 00 €	50 00 €	50 00 €	50 00 €	50 00 €	50 00 €	50 00 €	400 €
DDM CARTE BLEUE SUNUP	15 00 €	5 00 €	30 00 €	12 00 €	57 00 €	12 00 €	12 00 €	57 00 €	30 00 €	19 00 €		270 €
												0 €

HONORAIRES												
ADAR				30 €								30 €
SAULET				2 400 00 €			1 200 €					1 200 €
ANZAC RAMURE	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	2 400 €
CHAMBERON AGRICULTURE BRONDE				200 €								200 €
Honoraires comptable	300 €	300 €	300 €	1 300 €	300 €	300 €	1 200 €	300 €	1 300 €	500 €	300 €	5 500 €
Total honoraires	6 000 €	5 900 €	11 100 €	9 422 €	9 237 €	12 402 €	6 900 €	14 837 €	6 400 €	10 000 €	2 900 €	105 301 €
CHARGES												
Régies + cotisations professionnelles CNB etc				30 €								30 €
CNB												0 €
Régénération				500 €								500 €
TVA (acomptes et soldes à payer)												2 300 €
Autres impositions et taxes												0 €
PRELEVEMENT A LA SOURCE	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	160 €
Total impôts et taxes	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	160 €
CHARGES PERSONNELLES												
Salaires du personnel permanents	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	33 600 €
Rémunération de la gérance	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	12 000 €
Cotisations patronales du personnel	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	2 400 €
CANEA	55 00 €	55 00 €	55 00 €	55 00 €	55 00 €	55 00 €	55 00 €	55 00 €	55 00 €	55 00 €	55 00 €	440 €
Cotisations sociales de l'exploitant	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	8 000 €
Total allocations	7 550 €	6 850 €	6 850 €	6 850 €	7 000 €	6 850 €	6 850 €	6 850 €	6 850 €	6 850 €	6 850 €	55 250 €
Rente retraités LMF												0 €
Rente retraités CT												0 €
Prélèvements grevés de l'exploitant - dont logement												0 €
Total emprunts et prélèvements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total charges	14 770 €	13 920 €	18 220 €	18 735 €	20 350 €	24 775 €	18 613 €	28 650 €	28 520 €	25 210 €	12 010 €	212 174 €
SOLDE COURANT DE TRESORERIE	-9 940 €	1 480 €	30 250 €	-14 735 €	-4 350 €	-20 775 €	17 987 €	-7 650 €	-18 520 €	12 780 €	-5 014 €	

BUDGET DE TRESORERIE EXCEPTIONNEL												
	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	OCTOBRE
PRODUITS												
Nouveaux emprunts LMF souscrits												0 €
Nouveaux Emprunts CT souscrits												0 €
Succursales passives												0 €
Fournisseurs en capital à la structure												0 €
Cessions d'immobilisations												0 €
Autres recettes exceptionnelles												0 €
Total recettes exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CHARGES												
Acquisitions d'immobilisations (en TTC)												0 €
Remboursement des emprunts CT échus												0 €
Paiement d'annuités de dettes												0 €
Recours en capital sur la structure												0 €
Autres dépenses exceptionnelles												0 €
Total dépenses exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE EXCEPTIONNEL DE TRESORERIE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE GENERAL A FIN DE MOIS/DOCC	-9 940 €	1 480 €	29 250 €	-14 735 €	-4 350 €	-20 775 €	17 987 €	-7 650 €	-18 520 €	12 780 €	-5 014 €	
SOLDE GENERAL CUMULE	11 954 €	12 594 €	51 800 €	37 065 €	32 715 €	14 940 €	32 927 €	25 977 €	15 354 €	28 144 €	23 129 €	

(Signature)
Pierre-Marie TRÉPIN
 Expert-Comptable